Université de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

Le Président de l'université de Lomé porte à la connaissance du public qu'il est ouvert, au titre de l'année académique 2026-2027, un concours d'entrée en première de capacité en droit et un concours d'entrée en première année de Licence en droit à la faculté de droit (FDD) selon les modalités ci-après :

I – Capacité en droit

Les candidats doivent être titulaires du BEPC, ou ayant le niveau du **Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)** ou de la **classe de Première et/ou Terminale** (toutes séries confondues).

Conditions d'inscription (deux voies d'accès)

1. Première voie : Admission sur titre

- Avoir le niveau de la classe de première ou de terminale ou du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), seuls les relevés de notes au baccalauréat première partie (BACI) ou baccalauréat deuxième partie (BAC II) ou le relevé de notes à l'examen du B.E.P. sont acceptés ;
- Être âgé de 18 ans au moins.

2. Deuxième voie : Examen de présélection

- Être titulaire du BEPC ;
- Être âgé de 18 ans au moins.

L'examen porte sur le programme de la classe de Troisième et comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve de français ;
- Une épreuve d'histoire et géographie.

Durée des études

- La durée des études en capacité en Droit (préparation des deux certificats) est fixée à 4 années au maximum.
- Pour toute information complémentaire, s'adresser au décanat de la faculté de droit ou à la direction des affaires académiques et de la scolarité (DAAS).

II – Examen spécial d'entrée en première année de droit (Réservé aux candidats ayant le niveau de la classe de Terminale)

L'examen porte sur le programme de la classe de terminale et les épreuves suivantes :

- Français ;
- Anglais ;
- Histoire et Géographie.

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après :

1. une demande manuscrite adressée au doyen de la faculté de droit ;
2. une copie légalisée de l'acte de naissance ;
3. une copie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité ;
4. une copie légalisée du relevé de notes ;
5. une quittance (l'original) des frais d'étude de dossier, portant le nom du candidat, d'un montant de dix mille (10 000) francs CFA pour les togolais et ressortissants des pays de la zone UEMOA et quinze mille (15 000) F CFA pour les ressortissants des pays hors zone UEMOA, payable sur le compte de l'UL **banque IB BANK n° 024 01030006429700111 01** ou **ECOBANK N TG 055 01708 140004450003 40**.

Le dossier de candidature ainsi constitué est déposé tous les jours ouvrables du **lundi 7 septembre 2026** au **vendredi 25 septembre 2026** de **8h 00** à **12 h 00** et de **15h 00** à **17h 00** au secrétariat du service des examens de la faculté, sis au campus sud de Lomé.

L'examen se déroulera dans la période du **30 septembre** au **6 octobre 2026**.

Les résultats seront communiqués le **9 octobre 2026.**

L'accès à la salle d'examen est soumis à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la faculté de droit (01 BP 1515 Lomé 1 TOGO).

Lomé, le 31 JUIL 2026

Le Président de l'université de Lomé

UNIVERSITE DE LOME Le Président 01 B.P. 1515 Lomé 1 TOGO

Professeur Kossivi HOUNAKE